(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2026
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*08

Désignation de l'entreprise	SASU A & L COIFFURE	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	92 avenue Général de Gaulle 94000 CRETEIL	
SIRET	8 4 8 4 0 8 0 2 7 0 0 0 2 9	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent * 12	

Exercice N clos le 31/12/2025

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	70 000	012	70 000
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	15 557	030 9 748	5 809
	Immobilisations financières * (1)		040	3 577	042	3 577
	Total I (5)		044	89 135	048 9 748	79 386
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 350	052	6 350
		Marchandises *	060	1 980	062	1 980
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres * (3)	072	34 314	074	34 314
	Charges constatées d'avance *		092	291	094	291
	Valeurs mobilières de placement		080	4 600	082	4 600
	Disponibilités		084	23 251	086	23 251
	Total II		096	70 787	098	70 787
	Total général (I + II)		110	159 921	112 9 748	150 173

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	200
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	95 019
	Résultat de l'exercice	136	9 530
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	106 749
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	8 697
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	10 606
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 : 169 3 320)	172	12 271
	Comptes courants d'associés	173	11 849
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	43 423
	Total général (I + II + III)	180	150 173

Certifié conforme à l'original

SAS FRANCE PARTENAIRES
14-16, Rue des Petits Hôtels
75010 PARIS
RCS 422 679 464
01.44.89.81.00

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 041
(3)	Dont comptes courants classés en débiteurs	199	30 500		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

SASU A & L COIFFURE

SASU au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 92 avenue Général de Gaulle 94000 CRETEIL
RCS n°848408027- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le 30 juin 2026, à 09 h 00, le soussigné MME RENARD Thi Thanh Trang, actionnaire unique de la société SASU A & L COIFFURE dont le siège social est situé à 92 avenue Général de Gaulle 94000 CRETEIL a établi et arrêté les comptes annuels pour cette Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée est présidée par Mme RENARD.

La Présidente constate que :

Sont présents :

- Madame RENARD Thi Thanh Trang, propriétaire de 2 000,00 actions, représentant 2 000,00 voix, Présidente de la société.

La Présidente déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.
Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidente rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31/12/2025.
- Affectation du résultat.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurants à l'ordre du jour :

Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2025

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 9 529,84 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 9 529,84 Euros, du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 81 324,06 Euros, formant un résultat affectable de 104 549,19 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :
Compte tenu du bénéfice de 9 529,84 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 104 549,19 Euros, avec la prise en compte du report à nouveau créditeur antérieur pour un montant de 81 324,06 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour 104 549,19 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'actionnaire unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Extrait certifié conforme aux décisions de l'actionnaire unique du 30/06/2026.

Signature de la Présidence :

Madame RENARD Thi Thanh Trang

